

Conférence de presse de la SEC Suisse du 21 août 2008

Le perfectionnement professionnel: un atout décisif pour notre pays

Mario Fehr, Conseiller national, Président de la SEC Suisse

L'un des principaux facteurs qui fait que la Suisse compte parmi les pays les plus riches de la planète réside dans le fait qu'elle a élaboré un système de formation professionnelle de haute qualité. La corrélation entre la formation professionnelle initiale et le chômage démontre combien la formation professionnelle est importante pour l'économie. Dans son récent livre, Rudolf Strahm, surveillant des prix et ancien conseiller national, a démontré, en s'appuyant sur des statistiques, que dans tous les secteurs où les jeunes suivent une formation professionnelle initiale, le taux de chômage qui les concerne est plus faible! Pas d'emploi sans formation amenée à son terme: ce principe se vérifie davantage dans un système axé sur la pratique que pour ceux qui ont suivi une formation de type scolaire avant de faire leur entrée dans le monde du travail.

De tous côtés, on fait l'éloge du pragmatisme, de l'efficacité et de l'adéquation du système de formation professionnel helvétique avec les attentes de l'économie. Alors que, comme c'est le cas en Allemagne, les académiciens doivent suivre des stages pratiques pour être aptes à travailler dans l'économie, les diplômées et diplômés des filières de formation professionnelle supérieure peuvent, quant eux, être opérationnels dès le premier jour de leur engagement au service d'une entreprise. Malgré ces avantages indéniables et reconnus partout, la formation s'oriente toujours plus vers des filières académiques. La formation professionnelle, et surtout la formation professionnelle supérieure qui débouche sur des certificats et diplômes fédéraux, n'obtient qu'un trop faible soutien politique!

L'égalité de la formation générale et de la formation professionnelle est reconnue dans la Constitution fédérale (art. 61a) (transparent 2). En dépit de ce principe, les dépenses des pouvoirs publics pour la formation professionnelle supérieure représentent à peine 1% de l'ensemble des dépenses affectées à la formation (transparent 3). En 2005, les pouvoirs publics ont investi 152 millions dans la formation professionnelle supérieure, soit 44 fois moins que dans le secteur des hautes écoles et hautes écoles spécialisées! Compte tenu du fait que le nombre d'étudiants ayant terminé leurs études dans des filières de formation professionnelle supérieure ou au sein de hautes écoles spécialisées est quasiment équivalent, on doit reconnaître que l'on prêterite véritablement la formation professionnelle. La SEC Suisse exige donc **d'accroître très sensiblement les moyens alloués à la formation professionnelle supérieure.**

Nous demandons en outre une **nouvelle réglementation** en ce qui concerne les **déductions fiscales** applicables au perfectionnement professionnel. A l'inverse de ce qui se passe dans les universités, les personnes qui se présentent aux examens à l'issue d'une formation professionnelle supérieure doivent s'acquitter elles-mêmes d'une part importante des frais de formation et d'examen. Il est primordial que ces frais puissent au minimum être déduits des revenus imposables, et cela de manière générale. Actuellement, les autorités fiscales appliquent le principe des dépenses professionnelles: tout ce qui est nécessaire pour se maintenir dans le métier que l'on a exercée jusqu'ici est déductible. Quand il s'agit de se diriger vers de plus hautes qualifications, une promotion professionnelle ou une nouvelle profession, les frais engagés ne sont par contre pas déductibles. Ce qui peut paraître évident du premier coup d'œil est souvent sujet à de très importantes différences selon les cantons. Une harmonisation des pratiques et un traitement équitable de tous les contribuables dans l'ensemble de la Suisse n'est pas possible sans changer de système. Il faut opter pour un dispositif basé sur la formation et non sur les recettes fiscales. La logique fiscale actuelle est injuste quand elle considère que les investissements privés dans la formation visent à améliorer son niveau de vie ou à s'épanouir sur le plan personnel. Elle est surtout totalement hermétique quant à la nécessité socio-économique d'engager de tels efforts dans la formation. Hansueli Schütz, collaborateur de la SEC Suisse pour les questions socio-économiques vous présentera cette question plus en détail.

Enfin, nous nous sommes **prononcés contre l'assujettissement de la formation à la taxe à la valeur ajoutée**, comme le propose le Conseil fédéral dans le cadre des discussions en cours sur l'unification du taux de TVA. Imposer la formation est un non-sens économique. Les investissements dans le capital humain doivent être fiscalement soutenus et non le contraire! Il est illogique d'imposer précisément des ressources qui sont de la plus haute importance pour la place économique helvétique. Alors qu'elle est déjà très largement financée par les ressources privées des étudiantes et étudiants eux-mêmes, la formation professionnelle supérieure serait directement visée par cette mesure. Nombreux seraient alors ceux qui devraient non seulement s'acquitter des émoluments de formation et d'examen, mais aussi la taxe sur la valeur ajoutée, alors que les filières académiques sont quant à elles largement financées par l'Etat. La SEC Suisse s'y opposera de toutes ses forces. La politique et l'Etat ne peuvent pas d'un côté encourager les gens à se perfectionner dans leurs prêches dominicaux et d'autre part punir en outre fiscalement ceux qui les écoutent.

Cela dit, je passe la parole à **Michèle Rosenheck** qui va nous entretenir sur les principaux traits et les caractéristiques de la formation professionnelle supérieure.

Conférence de presse SEC Suisse du 21 août 2008

Formation professionnelle supérieure: un atout spécifiquement helvétique sous pression

Michèle Rosenheck, professeur et responsable de la formation professionnelle au sein de la SEC Suisse

En Suisse, la formation professionnelle supérieure bénéficie d'une longue tradition et constitue l'un des piliers centraux de l'économie suisse. C'est aussi le cas des examens professionnels et examens supérieurs (brevets et diplômes fédéraux professionnels de maîtrise) du secteur secondaire II ainsi que des écoles supérieures spécialisées. (→ transparent **Système de formation**). Au sein du système de formation helvétique, le succès du système de formation professionnelle supérieure s'est bâti à partir de la formation professionnelle initiale, fondement de la vigueur de l'économie suisse.

Formation professionnelle supérieure: des praticiens hautement qualifiés au service de l'économie suisse

L'importance de la formation professionnelle supérieure réside dans une combinaison idéale entre la théorie et la pratique. Elle se caractérise par son principe de dualité, c'est-à-dire que le perfectionnement s'exerce en règle générale dans un environnement professionnel. Les étudiants suivant une formation professionnelle supérieure sont intégrés dans leur environnement de travail tout au long de leur formation et peuvent appliquer directement leurs connaissances acquises dans la pratique quotidienne. Contrairement à ce qui se passe dans le cas d'études s'effectuant au sein d'une haute école spécialisée à l'issue d'une formation initiale et d'une maturité professionnelle – et qui prolonge du même coup la durée de la formation –, les candidates et candidats ne sont admis aux examens menant aux brevets et diplômes que s'ils possèdent une longue expérience pratique.

La formation professionnelle supérieure constitue un réservoir de qualification majeur pour les PME suisses. Celles-ci représentent environ 99% du tissu économique des entreprises suisses et emploient plus de deux tiers des personnes actives de notre pays. De plus, la formation professionnelle supérieure se caractérise par une très importante flexibilité en matière d'adaptation: elle assure une acquisition de connaissances professionnelles et managériales en flux tendu. Un avantage majeur provient d'une implication directe de l'économie: les instances de tutelle exécutives de la formation professionnelle sont les organismes issus du monde du travail, à savoir les associations professionnelles. Elles définissent le contenu qui doit être dispensé et testé lors des examens et garantissent sa relation directe avec les compétences requises par le monde du travail. Instigatrice de ce système, la SEC Suisse s'engage depuis sa création dans la formation professionnelle supérieure.

Conclusion: l'enseignement professionnel supérieur forme des praticiennes et praticiens hautement qualifiés et assure que les performances de pointes de la Suisse dans le secteur de la recherche et de la science puissent avoir des retombées directes sur l'économie locale en terme d'emploi. La formation professionnelle supérieure constitue un atout concurrentiel décisif pour la place économique suisse.

La formation professionnelle supérieure: encensée, mais malgré tout fortement sous pression

Les éloges justifiés dont fait l'objet la formation professionnelle supérieure ne doivent pourtant pas masquer les difficultés auxquelles elle est confrontée. En dehors de la **concurrence purement scolaire** dont elle fait l'objet de la part des Hautes écoles spécialisées (HES), des filières universitaires, etc., elle doit affronter des problèmes majeurs parmi lesquels il faut mentionner le **manque de reconnaissance internationale**. A l'exception de l'Allemagne et de l'Autriche, rares sont les pays qui disposent d'un système de formation dual. Dans la majorité des autres pays de l'UE, c'est la voie scolaire/universitaire qui domine. Cela entrave la mobilité et la réceptivité sur le marché du travail de nos compatriotes à l'étranger. La tendance à l'académisation – stimulée par la revalorisation des Hautes écoles spécialisées – soumet la formation professionnelle supérieure à une pression accrue.

De plus, en Suisse, on constate un important **besoin de coordination et de réglementation** entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure. Le **Masterplan** de la formation professionnelle supérieure initié en 2007 entre la Confédération et les cantons en est la preuve. On espère que ces derniers améliorent notablement la base de données qui devrait permettre, entre autre, de fixer – à partir de directives et critères clairs – les modalités d'attribution des modestes moyens financiers disponibles dans le cadre des finances publiques. La conférence des instances chargées des examens menant aux brevets et diplômes qui doit être initiée et fondée en septembre va encore renforcer la position de cet important secteur de la formation.

Formation professionnelle supérieure: engagement minimum des pouvoirs publics

Le **financement direct des écoles et filières de formation** (financement de l'offre) ne représente qu'une **part minime** au sein du secteur tertiaire B par rapport au tertiaire A (universités, EPL, hautes écoles spécialisées): bien que la formation professionnelle supérieure génère **environ la moitié des titres délivrés au niveau tertiaire (transparent)**, la part qui lui est consacrée ne représente que 0,6% de l'ensemble des dépenses des pouvoirs publics dans la formation (transparent). Les moyens financiers dont disposent les filières académiques et non académiques ne sont pas du même calibre. **Les hautes écoles (tertiaire A) reçoivent en effet 97%** des montants attribués au domaine tertiaire et la **formation professionnelle supérieure**

moins de 3% de cette somme. Rien ne va pas fondamentalement changer même si la participation financière de la Confédération dans les dépenses pour la formation professionnelle passe de 19%, comme c'est le cas actuellement, à 25% (crédit FRI 2008-2011). Bien que la loi sur la formation professionnelle englobe désormais des secteurs importants tels que la santé, l'agriculture, etc., cela ne se traduira pas pour autant par un accroissement des moyens pour les offres existantes.

Il faut encore mentionner que les bourses d'étude et les crédits de formation – qui sont d'autres formes de soutien public – n'a **aucune place** dans la formation professionnelle supérieure.

Le rôle des entreprises

Le perfectionnement professionnel par le biais de la formation professionnelle supérieure est actuellement très largement financé par des moyens privés. Une partie des coûts est supportée par les entreprises. Nous ne possédons pas de chiffres exacts à ce sujet. Des études réalisées par Philippine Gonon, spécialiste de la formation, laissent apparaître l'image suivante: «Les petites et moyennes entreprises – majoritaires en Suisse – offrent surtout des cours de perfectionnement à ceux qui disposent de ressources financières comparativement les plus élevées, qui résident en majorité en Suisse alémanique et dont l'entreprise existe depuis longtemps (citation context 4/2008, S. 13). (→transparent).

Les étudiants prennent en charge des dépenses élevées

En raison du faible engagement financier – par rapport aux filières du tertiaire A – des pouvoirs publics, les étudiantes et étudiants des filières de formation professionnelle supérieure (et des filières du certificat) prennent en règle générale à leur charge une part notable des dépenses de formation malgré l'importante participation (qui s'étend parfois même à la totalité des coûts) des entreprises (transparent avec des exemples des montants souvent importants investis dans la formation et les examens). Comme ces coûts sont souvent assurés partiellement ou totalement par les employé(e)s, cela pose la **question du traitement fiscal** des dépenses liées à la formation et au perfectionnement. L'exposé qui suit traite de cette question.

Conférence de presse de la SEC Suisse du 21 août 2008

Conditions-cadres en matière fiscale

Hansueli Schütz, économiste

Enclavée dans une économie mondiale globalisée, la Suisse exige de pouvoir bénéficier d'une infrastructure aussi bien pour la **formation (initiale)** que pour le **perfectionnement permanent (apprendre tout au long de sa vie)**. Pour conserver toute sa capacité à s'intégrer sur le marché du travail, il faut être prêt à se recycler et à entamer une deuxième formation. De nombreuses personnes actives sur le plan professionnel l'acceptent depuis longtemps et voient en cela une chance à saisir. La voie du savoir-faire professionnel est pourtant – entre autres – parsemée **d'embûches fiscales**. La formation professionnelle supérieure est plus particulièrement touchée par ce phénomène.

Conflit entre les objectifs du droit fiscal et ceux de la politique de la formation professionnelle

On est confronté à un **hiatus** entre la structure actuelle du **droit fiscal** et l'objectif de la **politique de la formation** (professionnelle) basée sur la notion de «l'apprentissage tout au long de sa vie», dans ce sens que le droit fiscal suisse n'accepte en fait la déduction des **frais de perfectionnement** que s'ils peuvent être considérés comme **frais professionnels** parce qu'engagés pour garantir un niveau de connaissances en lien direct avec l'activité exercée. Les frais de formation de base, de seconde formation (liés à une reconversion volontaire) et de formation débouchant sur une promotion professionnelle (c'est-à-dire engagés pour accéder à une position professionnelle nettement plus élevée) ne sont pas déductibles fiscalement.

Des directives claires sur le plan fédéral

Les conditions-cadres juridiques sont fixées d'une part dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et d'autre part - ce qui est déterminant pour les cantons - dans la loi sur l'harmonisation fiscale (LHID). En principe, les impératifs de la LHID ne laissent pas ou guère de marge de manœuvre aux diverses dispositions cantonales. Néanmoins, on trouve dans la *pratique* des cantons des interprétations parfois très différentes des concepts et dispositions imposés.

Patchwork de dispositions cantonales

Le tableau général des dispositions cantonales concernant les déductions pour frais de perfectionnement se présente sous la forme d'un véritable «patchwork». Alors que – dans la logique du système – les frais de formation¹ ne sont, de manière générale, pas déductibles, les frais en rapport avec les filières de formation débouchant sur des **examens professionnels fédéraux**, des **examens professionnels supérieurs fédéraux** et des **écoles supérieures spécialisées (ESS)** - filières de formation toutes d'une grande importance pour les employé(e)s de commerce - sont **déductibles ou non selon les cantons**. Les études menant à un diplôme dans les hautes écoles spécialisées (HES) font aussi l'objet de réglementations diverses.

En revanche, la question des cours spécifiques tels que les cours de langues s'avère la plupart du temps moins problématique. Les frais sont alors généralement déductibles si les cours ont un rapport démontré avec l'activité professionnelle. On notera que dans le système actuel, déterminer que les dépenses liées à une filière de formation (continue) sont fiscalement déductible dépend en fin de compte, sur le plan conceptuel, d'une appréciation qui intervient de cas en cas (évaluation de l'autorité fiscale qui décide si le critère de «frais professionnels» est reconnu).

Traitement inégalitaire et incitations négatives pour les personnes désireuses de se former

La pratique actuelle viole incontestablement le principe de **l'égalité de traitement**. Comme les frais de formation des filières du secteur tertiaire B peuvent être très élevés, les dispositions s'appliquant aux personnes désireuses de se former constituent une **incitation négative** à suivre la voie de la formation professionnelle supérieure. Nombreux sont les étudiantes et étudiants qui se retrouvent dans l'incertitude quant à savoir si les coûts qu'ils ont engagés dans la formation continue sont fiscalement déductibles (→ transparent IWB Luzern). Dans ces conditions, nombreuses sont les personnes potentiellement intéressées qui peuvent – ou même doivent – renoncer à se lancer dans une filière de formation, ce qui est préjudiciable pour l'économie suisse.

La SEC Suisse exige une amélioration rapide des déductions fiscales

Les milieux politiques ont perçu la contradiction entre la politique fiscale et celle de la formation. Depuis 2003, plusieurs interventions parlementaires ont déjà réclamé une réorientation quant aux objectifs de la politique de la formation en précisant un très large éventail d'exigences (→ transparent Intervention). En 2004, le *Conseil fédéral* a mis en place une *commission d'experts* chargée d'étudier des solutions de principe envisageables.

¹ Apprentissage, maturité, maturité professionnelle, formations universitaires (Bachelor, Master) et secondes formations volontaires (reconversions)

- (→ transparent Modèle) **La SEC Suisse soutient le «modèle 2» élaboré par la commission d'experts**, respectivement la motion Randegger acceptée en 2006 par le Conseil national, qui correspond sur le fond à cette variante. Ce modèle (abandon de l'ancien principe des frais nécessaires à l'acquisition du revenu) prévoit au lieu de cela que toute formation, qu'il s'agisse d'une formation de base ou d'un perfectionnement, suivie à l'issue d'une première formation au niveau secondaire II (apprentissage, maturité professionnelle, maturité gymnasiale), soit déductible des impôts. Ce modèle s'étend à tous les cours de recyclage et tient largement compte du principe de «l'apprentissage tout au long de sa vie».

Rapidement réalisable

En dehors des «déductions fiscales», il existe d'autres mesures axées sur la demande qui offrent une certaine latitude. Parmi celles-ci, il faut mentionner, en dehors des bourses et crédits de formation, des instruments tels que les chèques formation: les personnes désireuses de suivre des cours de formation utilisent un chèque de formation qu'elles peuvent remettre en paiement auprès de l'institut de formation de leur choix. Cet instrument n'est malheureusement pas encore suffisamment mûr pour être étendu à large échelle. L'ambiguïté entre le système fiscal et les articles constitutionnels sur la formation doit être rapidement levée.

La Commission responsable du Conseil des Etats (CER-CE) étudie les propositions faites jusqu'ici, en particulier la motion Randegger (05.3129) et l'initiative parlementaire David (06.492) qui visent un objectif analogue. La commission a tous les atouts en mains pour donner rapidement des signes avant-gardistes dans ce domaine. Pour cela, il n'est pas besoin de créer de nouveaux instruments: il s'agit beaucoup plus de systématiser et d'approfondir le catalogue des instruments permettant de bénéficier de déductions fiscales pour les dépenses de formation professionnelle. Un pas à franchir dans l'intérêt de la Suisse en tant que site de réflexion et de production.

Conclusions

Mario Fehr, Conseiller national, Président de la SEC Suisse

La formation professionnelle a été à l'origine de la création de la Société suisse des employés de commerce et c'est encore aujourd'hui sa principale préoccupation. La formation professionnelle supérieure est une spécialité de la Suisse: les professionnels peuvent devenir des expertes et experts dans leur secteur sans devoir passer par une filière académique: ils peuvent décrocher un certificat puis continuer par un diplôme et devenir ainsi un praticien hautement qualifié très recherché sur le marché du travail. Celui ou celle qui, pour une raison ou une autre, n'a pas pu exploiter tout son potentiel dans le cadre d'une sélection scolaire initiale conserve ainsi toutes ses chances de promotion professionnelle intactes en suivant une filière de formation professionnelle supérieure. Ce n'est pas seulement une aubaine pour ceux qui s'éveillent tardivement au monde du travail, mais aussi pour l'ensemble de l'économie.

Si la formation professionnelle subit une cure d'amaigrissement, cela contribuera inévitablement à un renforcement non désiré des filières académiques. Pour éviter de se retrouver dans une telle situation, la SEC Suisse estime qu'il faut impérativement prendre des mesures que je résumerais ainsi:

- Le financement de la formation professionnelle doit être revu et la formation professionnelle supérieure doit bénéficier des mêmes avantages que les autres filières. De manière générale, les investissements des pouvoirs publics dans la formation doivent être augmentés.
- Les dépenses de perfectionnement doivent être déductibles sur le plan fiscal. Les différentes dispositions cantonales engendrent l'insécurité. La défiscalisation ne constitue une mesure d'encouragement à suivre des cours de perfectionnement que si les contribuables peuvent se fier pleinement à ce principe. Cette question est actuellement pendante auprès de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER).
- L'assujettissement de la formation à la taxe sur la valeur ajoutée n'entre pas en ligne de compte car elle concerne justement la formation professionnelle supérieure.
- Finalement, la SEC Suisse demande que le droit à 5 jours de formation continue pour tous les employés soit garanti sur le plan légal. Il fait de pouvoir rafraîchir leurs connaissances et améliorer leurs capacités n'est pas uniquement l'affaire des employés, mais aussi celle des employeurs. De cette manière, ils seront plus facilement aptes à trouver un emploi sur le marché du travail.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DIFFUSÉ LORS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DE LA SEC SUISSE

Doper le perfectionnement professionnel

Le perfectionnement professionnel doit pouvoir bénéficier de meilleures conditions-cadres financières et fiscales. Telles sont les revendications émises par la Société suisse des employés de commerce lors d'une conférence de presse tenue jeudi à Berne. Bien que contribuant largement à la capacité concurrentielle de la Suisse, la formation professionnelle supérieure ne bénéficie pas d'une reconnaissance politique idoine.

Le perfectionnement professionnel constitue un élément déterminant pour la capacité concurrentielle d'un pays. En Suisse, il ne bénéficie pourtant pas d'un appui suffisant. La formation professionnelle supérieure est aussi particulièrement touchée par ce phénomène. Cette dernière s'avère être une spécificité bien helvétique: les professionnels peuvent devenir des expertes et des experts dans leur secteur sans pour autant avoir suivi une filière académique. La formation qui débouche sur un brevet ou un diplôme fédéral ou un diplôme d'une école supérieure spécialisée se déroule généralement en cours d'emploi, ce qui fait que les personnes qui suivent ces formations font bénéficier leurs employeurs des expériences professionnelles acquises déjà pendant leur formation en pouvant les appliquer immédiatement dans leur pratique quotidienne.

«Bien que les praticiens hautement qualifiés soient très recherchés dans les milieux économiques, et que le système helvétique reçoive des éloges de toutes parts pour son efficacité et sa proximité par rapport aux préoccupations de l'économie, il ne bénéficie pas d'un soutien suffisant de la part des milieux politiques», a expliqué Mario Fehr, président de la SEC Suisse lors de la conférence de presse. La formation professionnelle supérieure, dont sont issues environ autant de personnes que les universités et hautes écoles spécialisées, bénéficie pourtant de moyens 20 fois moins élevés. Compte tenu de l'inégalité de traitement sur le plan financier, la SEC Suisse revendique une augmentation de financement public pour ces filières.

Le perfectionnement professionnel est assumé financièrement soit par les employeurs, soit par les étudiantes et étudiants. La SEC Suisse demande donc que les personnes qui suivent ces filières de formation puissent déduire systématiquement leurs dépenses de leurs impôts. Ce n'est actuellement pas encore le cas partout là où les administrations cantonales des contributions considèrent que le perfectionnement débouche sur une promotion professionnelle ou un nouveau métier. Le principe des déductions fiscales ne représente un attrait en faveur du perfectionnement que si les contribuables peuvent s'y fier, souligne la SEC Suisse.

De plus, la Société suisse des employés de commerce s'oppose clairement à l'assujettissement de la formation à la taxe sur la valeur ajoutée comme l'a proposé le Conseil fédéral dans le cadre de l'unification de la TVA. «Les investissements dans le capital humain

doivent être fiscalement soutenus et non pas contrecarrés, déplore Mario Fehr. La SEC Suisse va se battre résolument contre cette mesure pour que les étudiants n'aient pas à s'acquitter de la taxe sur la valeur ajoutée en plus des dépenses de formation qui sont déjà à leur charge.

Pour toute question
complémentaire

Mario Fehr, Conseiller National, Président de la SEC Suisse, 079 734 54 39
Prof. Michèle Rosenheck, 079 681 46 24
Hans-Ulrich Schütz, 079 617 23 02
Luc Python, secrétaire général pour la Suisse romande, 079 335 45 89

Date

21.8.2008

Communiqués de presse www.secsuisse.ch/SEC_Suisse/Presse
